

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 octobre 2014

n° 1

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Modification des représentants de la commune au SIVEER – Comité local d'Availles-en-Châtellerault

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 17 avril 2014, le conseil municipal a élu Mesdames Laurence RABUSSIÉ et Évelyne AZIHARI titulaires ainsi que M. Thomas BAUDIN suppléant pour représenter la commune, pour sa section de Targé, au sein du SIVEER - comité local d'Availles-en-Châtellerault.

Il apparaît aujourd'hui qu'une modification de cette désignation est nécessaire afin que le maire délégué soit représentant au sein de cette commission qui concerne le territoire de Targé.

* * * * *

VU l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des syndicats de communes,

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

VU la délibération n°2 du conseil municipal du 17 avril 2014 relative à l'élection des élus représentants la commune, pour sa section de Targé au comité local d'Availles-en-Châtellerault au sein du SIVEER,

VU les statuts du SIVEER approuvés par l'arrêté n°2012-D2/B1-004 en date du 14 juin 2012,

CONSIDERANT que le territoire couvert par le comité local d'Availles-en-Châtellerault est celui de la commune associée de Targé,

CONSIDERANT la volonté d'élire un délégué titulaire habitant la commune associée de Targé

Sont élus les délégués suivants au SIVEER - comité local d'Availles-en-Châtellerault :

- M. Frédéric BRAILLARD, titulaire,
- Mme Nelly CASSAN-FAUX, titulaire,
- M. Thomas BAUDIN, suppléant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 21/10/2014 n° 8616
Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER